

LA
PAROLE
EST AUX
ACTES



fneeq  CSN

Regroupement cégep

20-21 janvier 2022

PARTENARIATS ET PLACE DE
L'ENTREPRISE PRIVÉE EN ÉDUCATION
(PPP)... dans les CÉGÉPS

Comité école et société

Mandat du 33^e Congrès (juin 2021)

1. Que le Congrès fédéral **réitère les positions** historiques de la FNEEQ contre la **privatisation** et la **marchandisation** de l'éducation, pour un **financement public**, stable et récurrent de celle-ci de même que pour la **gestion collégiale** et **démocratique** des établissements.
2. Prioriser la **lutte pour le retour en force des fonctions socio-politiques et culturelles de l'école** et réaffirmer le principe selon lequel **l'éducation doit viser l'intérêt public** et non les intérêts privés, notamment **en s'alliant aux groupes de la société civile** qui s'engagent en ce sens.
3. Que le Congrès fédéral revendique que les collectifs des **travailleurs et des travailleuses** du Québec **aient leur mot à dire sur la direction de l'économie** afin qu'elle **serve les intérêts de la population du Québec** plutôt que les intérêts privés étroits des monopoles visant la réalisation du profit maximum
4. Que la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats affiliés s'approprient le rapport du comité école et société notamment par :
 - a. une **présentation dans chaque regroupement**, adaptée à sa réalité, par les membres du comité ;
 - b. une **tournée régionale** des membres du comité au cours de l'hiver 2022 pour en **diffuser le contenu** et **susciter des discussions** sur les enjeux soulevés par le rapport ;
 - c. l'organisation locale de **forums de discussions** sur les enjeux soulevés par celui-ci ;
 - d. des **interventions politiques** auprès des gouvernements et des député-es des circonscriptions ainsi qu'auprès des employeurs et de leurs regroupements ;
 - e. le développement de **revendications**, notamment dans le cadre des **négociations des conventions collectives** ;
 - f. des **outils** fournis aux syndicats locaux, pour chacun de ses regroupements, visant à **intervenir localement** sur les enjeux relatifs aux partenariats ainsi qu'un modèle de politique et des balises visant à encadrer et limiter les liens avec les entreprises

Mandat (suite)

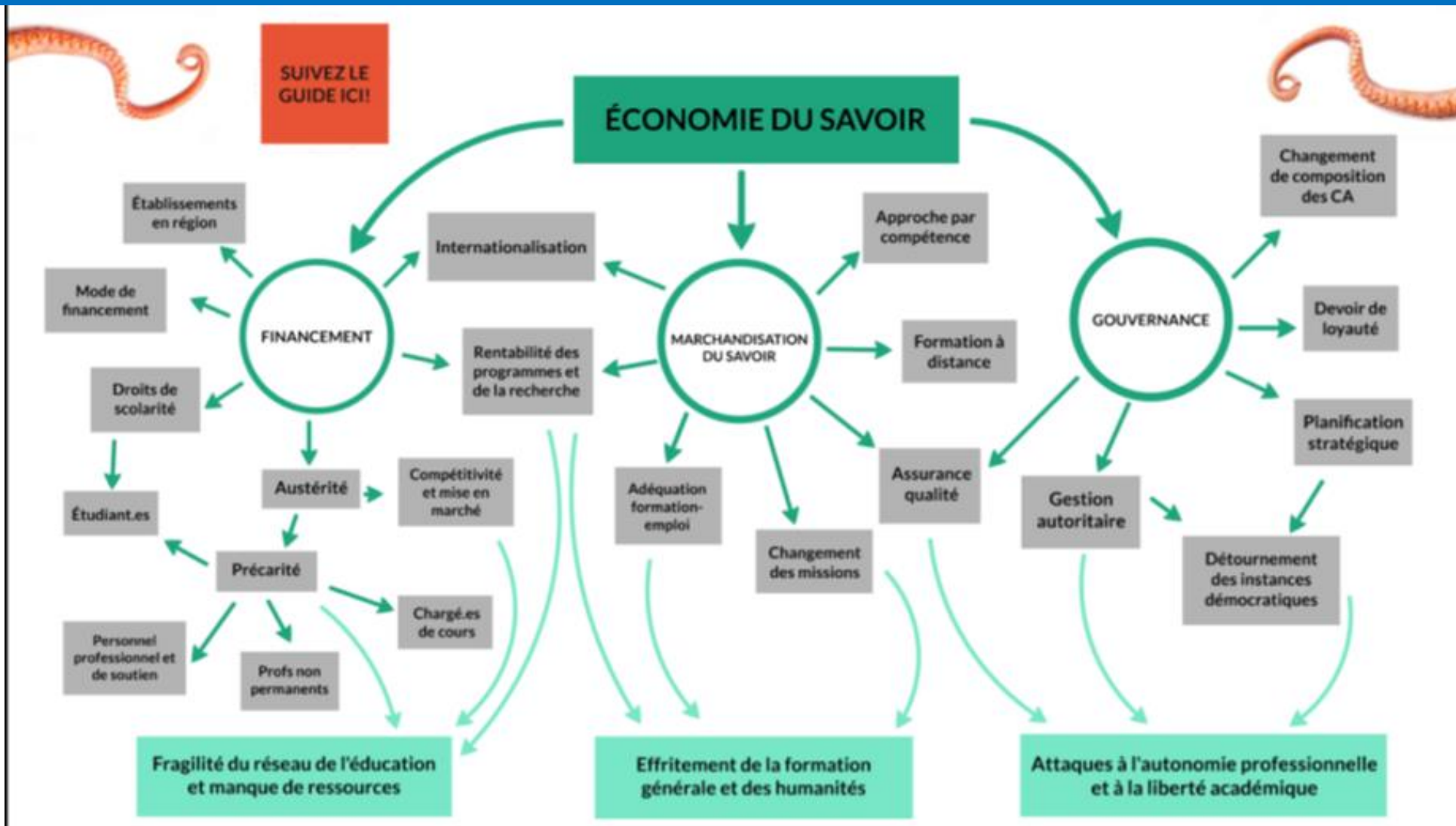
5. Que la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats affiliés maintiennent une **veille** sur les initiatives gouvernementales et patronales qui peuvent contribuer à la **privatisation** et à la **marchandisation** de l'éducation, au développement de **partenariats** ou à la **sous-traitance**, entre autres sur l'enjeu du tutorat.
6. Que la FNEEQ, ses regroupements et syndicats approfondissent leurs réflexions sur les enjeux relatifs à la **propriété intellectuelle** et aux **droits d'auteur** en développant des revendications dans le but d'alimenter des interventions politiques auprès des gouvernements, fonds de recherche et employeurs.
7. Que la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats affiliés revendiquent un **débat public sur les enjeux relatifs aux technologies numériques et à l'intelligence artificielle**.
8. Que la FNEEQ, notamment dans le cadre des services à la collectivité des universités, valorise les partenariats reposant sur de **réelles concertations locales ou régionales** respectant la société civile ainsi que les milieux communautaires et culturels véritablement impliqués dans les projets.

MISE EN CONTEXTE

Réinvestissement néolibéral en éducation

- Austérité : « affamer la bête »
- « Re » financement orienté : EAD, partenariats, formations sur mesure pour entreprises, apprentissage en milieu de travail (AMT), etc.
- Transfert d'une série de prérogatives des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur vers le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (en droite ligne avec le PL70 de 2016).
- Déséquilibre des missions de l'éducation : poids démesuré de la fonction économique
- Transformation de l'éducation et de la profession enseignante

La pieuvre de l'« économie du savoir » devenue méduse des partenariats et de la sous-traitance



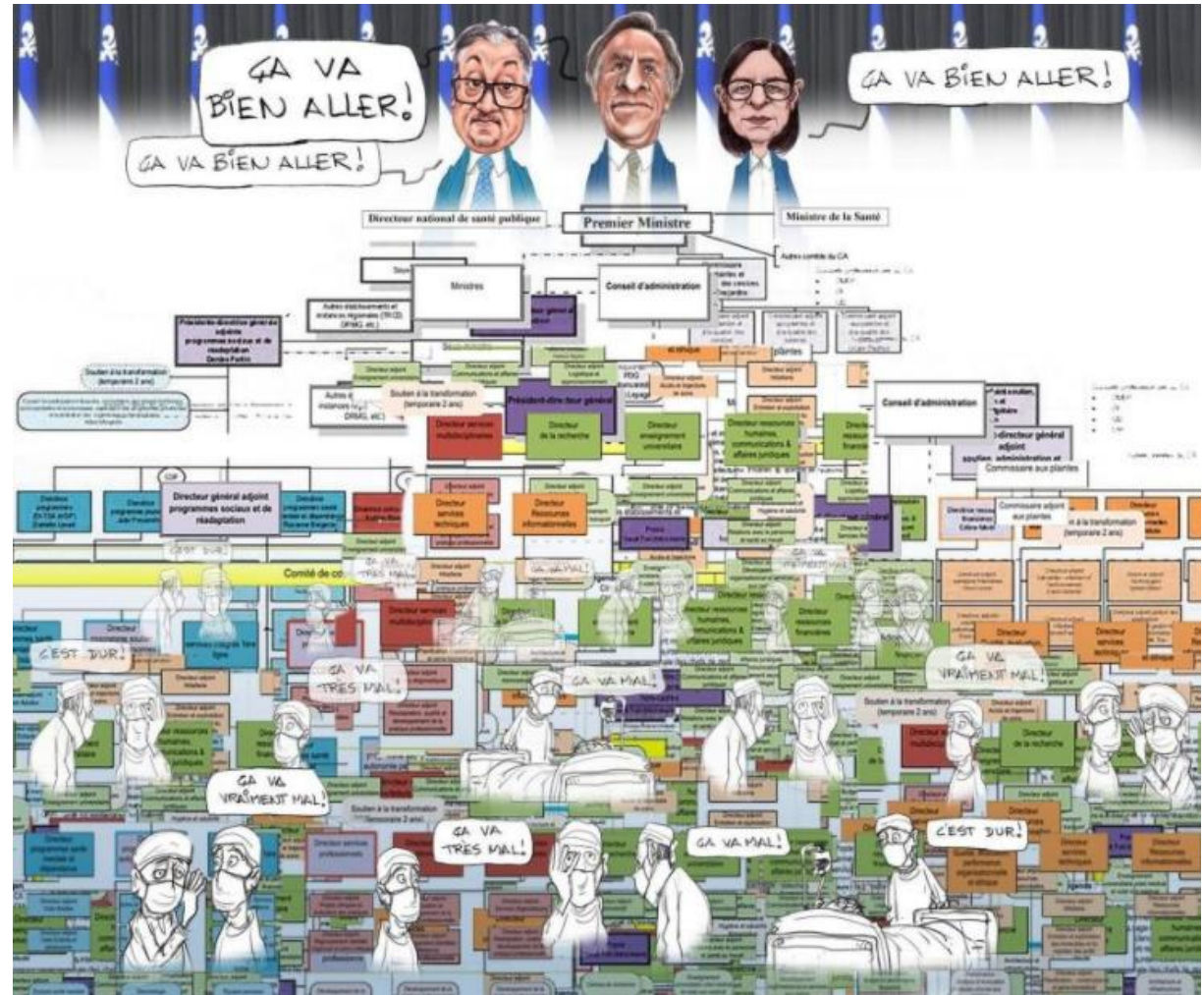
SECTION 1 : Gestion entrepreneuriale en éducation (« gouvernance scolaire »)

Quelques moments clés de l'arrimage de l'enseignement collégial aux besoins du marché du travail et à l'approche de l'entreprise privée (pp. 18-21) :

- 1983: Création des premiers CCTT, qui se sont multipliés depuis les années 2000.
- 1993: Réforme Robillard : élargissement de la mission des cégeps pour inclure l'aide à l'entreprise, introduction de l'approche par compétence, des PIEA, PIEP, CEEC, etc.
- 2000-2001 : Nouveau mode de financement arrimé à l'approche-programme (par « tête de pipe » = « course à la clientèle »).
- 2014 : Rapport Demers: pressions à la création de diplômes techniques plus courts sans formation générale (depuis: de + en + d'AEC de + en + courtes, programmes COUD...).
- 2018 : Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur.

Mainmise progressive des gestionnaires sur l'éducation

- **Attaques à l'autonomie professionnelle :** enseignant.es peu consulté.es, au rôle redéfini (« coach »), de + en + « encadré.es » (conseillers pédago. et techno-pédago.; « optimisation » de pratiques d'enseignement « à impact élevé » « novatrices » et à la fine pointe de la technologie).
- **Culture de l'évaluation et Nouvelle Gestion publique :** approche comptable (indicateurs de réussite, cibles de diplomation...) = perte de sens et de reconnaissance de l'expertise/autorité des profs.
- **Déséquilibre dans les instances décisionnelles** (portrait récent des CA, surembauche de cadres) + **effritement de la collégialité.**



Vision concurrentielle et compétitive de l'éducation

- **La concurrence comme « solution » au sous-financement de l'éducation :**
 - Sous-financement du collégial estimé à 245 M\$ au **début** du cycle des mesures d'austérité du gouvernement Couillard (2014-2016);
 - Recherche de nouveaux modes de financement dans un système compétitif.
- **Quelques exemples de manifestations de cette approche concurrentielle :**
 - Obsession pour « l'image de marque » (marketing coûteux), la « couleurs locale » (éducation « à la carte ») et leur « mise en marché » (ex.: soirées portes ouvertes);
 - « Succursalisation » de l'enseignement supérieur : multiplication des CEC.

SECTION 2 : Les partenariats en éducation

Partenariats interétablissements :

- Partenariats avec partage de cours en présence
- Partenariats avec partage de cours en enseignement à distance et en présence:
 - Que valent ces expériences de formation sur le terrain quant à l'intérêt et à la réussite des étudiants-es?
 - Pourquoi ne pas consacrer davantage d'argent au maintien de petites cohortes plutôt qu'au développement de l'EAD?
- Partenariats dédiés à l'enseignement à distance: *le campus numérique*

Les partenariats interétablissements (suite)

- Partenariats interordres dans les programmes d'études : **les passerelles**
 - Objectif de poursuite des études et continuité à différents niveaux d'enseignement;
 - Regain de popularité s'explique davantage par les orientations gouvernementales et l'aspect "marketing" que par des succès concrets sur le terrain (passerelle DEP-DEC = ± 30 étudiants/ an);
 - Au collégial: DEC-BAC intégré (diplôme collégial + univ. en 4 ans) ou non intégré (bac 2 ans après DEC complété);
 - Peu de promotion des DEC techniques alors qu'ils ont fait leurs preuves. Sous prétexte d'une supposée pénurie de main-d'œuvre, on priorise la passerelle DEP-AEC, quand ce n'est une formation COUD ou autre;
 - La création de passerelles = pallier (encore) le sous-financement (en augmentant la population étudiante);
 - Brouillent les distinctions entre les ordres d'enseignement, compromettent la qualité de l'enseignant et transforment en fouillis les types et niveaux de diplômes offerts.

Les partenariats interétablissements (suite)

- Partenariats en régions : **pôles régionaux et autres consortiums**
 - Monopolise des fonds publics qui pourraient aller ailleurs
 - Favorise la compétition entre régions
 - Objectif de planifier le recrutement et la rétention d'étudiant-es, surtout internationaux
 - Divers consortiums en plus des pôles régionaux, dont les mandats se chevauchent
 - Obligation d'implanter de nouveaux programmes sous forme de partenariats

Les partenariats interétablissements (suite)

- Partenariats pour les **besoins de formation de l'entreprise / de l'industrie**:
 - Partenariats en formation continue et en formation sur mesure:
 - Partenariats dans le cadre de la requalification de la main-d'œuvre
 - Partenariats dans les domaines « innovants »
 - Code Lab et Centre NAD
 - Place grandissante de l'apprentissage par les pairs et de l'intelligence artificielle

...ET ce n'est pas terminé!

- Partenariats avec des établissements à l'étranger
 - Fonds publics qui nourrissent des institutions privées à l'étranger
 - Opacité, déficit de consultations
 - Qui a la responsabilité des partenariats ?
 - Qui finance?
 - Qui supervise la qualité de la formation?
 - Questionnements éthiques et déontologiques
- Partenariats avec l'entreprise privée
 - Optania: Un peu d'intelligence artificielle avec ça?
 - [42 Québec](#): Une voix de choix pour les étudiant-es étrangers?

Sous-traitance et Fondations

- Sous-traitance et externalisation:
 - Sous-traitance dans certains services (entretien ménager, cafétérias)
 - Recrutement d'étudiants-es internationaux (Gr. Collegia, Matrix et cégep Gaspésie-les îles)
 - Signature de contrats juteux avec des multinationales du secteur de l'informatique, malgré l'expertise détenue à l'interne (enseignants et techniciens) et les innombrables alternatives offertes par les logiciels libres.
- Fondations et dons d'entreprises:
 - Iniquités entre les établissements
 - Influence (directe et indirecte) sur les employés
 - Forme de détournement de fonds publics

SECTION 3 : Problèmes relatifs au financement...

En plus du financement "orienté PPP" (allocations FABRES pour : les AEC, passerelles, collaborations régionales, EAD en partenariat, AMT, ATE, "pratiques innovantes", services aux collectivités, CCTT, etc.; voir début section 2 du rapport);

- **Financement axé sur la performance** : Instrumentalisation de la «réussite étudiante» orientée vers la productivité attendue des établissements et des étudiant.es eux-mêmes (ex.: l'*Opération main-d'œuvre* de la CAQ).
- **Marchandisation des étudiants internationaux (ÉI)** : ÉI comme source de lucratifs revenus (dynamique de concurrence + problèmes éthiques) et orienté.es vers des programmes courts (moins qualifiants) selon les besoins de main-d'œuvre.

Suite SECTION 3 : ...problèmes relatifs aux conditions de travail et d'enseignement

- **Statut d'emploi** : fragilisé dans les partenariats à la formation continue ou sur mesure ou avec des établissements à l'étranger (statut de «formateur-trice»; généralement hors-convention) + instabilité en emploi des formules qui engendrent la concurrence (ex. : CEC).
- **Ancienneté** : pas toujours reconnue, sans possibilité de recours.
- **Priorité d'emploi** : confusion engendrée par les formules floues, pressions à «tout prendre».
- **Pertes d'emplois** : effet collatéral des partenariats (ex.: EAD VS financement des petites cohortes), des formations courtes, voire même de l'IA (ex.: tuteurs robots).

Problèmes relatifs aux conditions de travail et d'enseignement (suite)

- **Organisation du travail** : partage des responsabilités flou, mesures SST négligées, problèmes de conditions matérielles (soutien technique, etc.), horaires «élastiques», surtâche.
- **Enseignement à distance** (d'outil pédagogique parmi tant d'autres à instrument de transformation de l'éducation) : EAD souvent imposé dans les partenariats (présenté comme «innovant»...) + contrôle techno-numérique des GAFAM (coûts, enjeux de «vie privée»).
- **Droits d'auteur-trice** : menacée par l'EAD, par divers partenariats (ex. avec des établissements à l'étranger), par les formations courtes («bouts» de formation existantes).
- **Autonomie professionnelle** : enseignant.es peu consulté.es, prolétarisé.es («exécutant.es» + ingérence des gestionnaires par la NGP = perte du sens à donner à la profession).

CONCLUSION

«La parole est aux ACTES!»

- Idéologie néolibérale + politiques d'austérité + sous-financement chronique = fragilisation du réseau de l'éducation + invasion de plus en plus grande de l'entreprise privée à tous les niveaux.
- Devant les multiples constats de ce rapport en plus de bien d'autres enjeux que les partenariats et la place de l'entreprise privée auraient pu soulever (ex.: l'influence du privé sur les programmes et contenus de cours, la recherche et les CCTT, etc.)...

Les mots ne suffisent plus, dénoncer ne suffit plus.

Cette logique d'ensemble exige une riposte globale, intersyndicale et internationale autant que locale. Il nous faut des actions concrètes et musclées, pour une société plus juste, équitable et démocratique.